



Rapport sur les résultats de la consultation

sur l'ordonnance du DEFR sur les signes officiels pour les produits de montagne et d'alpage

1 Résultats de la consultation

La consultation sur le projet d'ordonnance du DEFR sur les signes officiels pour les produits de montagne et d'alpage a eu lieu du 28 mai au 26 juillet 2013. 93 organisations ont été contactées. Au total, l'OFAG a reçu 45 prises de position.

Aperçu des prises de position

Avis	Nombre
Favorables	26
Favorables, mais sans signe officiel pour les produits d'alpage	2
Défavorables	10
Neutres	4
Abstentions	3
Total des prises de position	45

Plus de la moitié des participants à la consultation (26) approuvent et soutiennent la création des signes officiels ou sont d'accord avec le projet et le contenu de l'ordonnance. Ils estiment que les signes garantissent la provenance, créent la confiance et facilitent la décision d'achat. Les partisans sont en majorité des organisations paysannes. Cependant, ce soutien est parfois assorti de conditions ; p. ex. la SSEA demande le financement d'une campagne d'information et souhaite que les marques existantes (ProMontagna et Fromage d'alpage suisse) ne soient pas concurrencées. En outre, le concept de couleur doit être adapté. La FIAL ne soutient les signes officiels qu'à condition qu'ils restent facultatifs.

La FPSL et Fromage d'alpage suisse proposent que l'ordonnance se limite aux signes concernant les produits de montagne ; la Confédération pourrait ainsi mieux accomplir son rôle subsidiaire. Dix organisations (en particulier des grands distributeurs et des organes du contrôle cantonal des denrées alimentaires) rejettent la création de signes officiels ; elles estiment qu'il ne s'agit pas d'une tâche

Bundesamt für Landwirtschaft BLW
Patrik Aebi
Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern
Tel. +41 31 322 25 92
patrik.aebi@blw.admin.ch
www.blw.admin.ch

étatique ou n'y voient pas de plus-value. Le rejet vient avant tout des grands distributeurs et des autorités d'exécution cantonales. Les opposants mettent en avant l'argument d'un affaiblissement des initiatives privées et d'un manque de différenciation sur le marché ; ils craignent une augmentation des coûts de contrôle. Ils craignent en outre que les signes deviennent obligatoires à l'avenir.

Les points suivants ont été principalement thématiques au cours de l'audition :

- Présentation : six organisations (FPC, USP, Agridea, ALG GR, APMP, ART) regrettent que la couleur verte d'origine du signe pour les produits de montagne entre en concurrence avec la marque Fromage d'alpage suisse et demandent que le concept de couleur soit assoupli ou révisé. Une différenciation plus importante entre les deux signes a été souhaitée. En outre, une variante multilingue et une abréviation ont été proposées.
- Soutien financier / campagne d'informations : huit organisations (OAN, FSPC, USP, SAGR FR, CP, LA UR, SAB) demandent des moyens financiers pour la mise en place d'un concept de communication, en vue de faire connaître et d'expliquer ce système aux consommateurs pendant la phase d'introduction. Les moyens financiers ne doivent cependant pas être à la charge du budget existant pour la promotion des ventes (Fromage d'alpage, FPSL, SSEA, Lwa SG).
- Caractère facultatif des signes : huit participants (OAN, FSPC, CP, SAGR FR, APMP, ART, FIAL, USP) approuvent expressément le caractère facultatif des signes. Les autorités d'exécution cantonales (denrées alimentaires) doutent cependant qu'une « identification visuelle commune » soit possible tant que ces signes resteront facultatifs. Trois organisations demandent que ces signes soient déclarés obligatoires.
- Coûts / certification : les grands distributeurs craignent des charges supplémentaires pour la certification et donc une augmentation des coûts.

2 Prise en compte des avis

Le DEFR a modifié le concept de couleur sur la base des prises de position – le signe pour les produits de montagne sera désormais bleu et celui pour les produits d'alpage sera vert. Grâce à une adaptation graphique (entre autres de la position de la croix suisse), il est maintenant plus facile de distinguer les deux signes. Un groupe d'accompagnement sera créé pour l'introduction des signes ; l'OFAG accompagnera le lancement des signes au plan de la communication.

Adressat/Organisation	Adresse	Abk.	Antwort
Agridea Lausanne	1000 Lausanne 6	Agridea	pro
Amt für Landwirtschaft und Natur des Kantons Bern LANAT	3011 Bern	LANAT	pro
Amt für Landwirtschaft des Kantons Uri	6460 Altdorf	LA UR	pro
Amt für Landwirtschaft des Kantons Solothurn	4509 Solothurn	Lwa SO	Enthaltung
Amt für Landwirtschaft und Geoinformation des Kantons Graubünden ALG	7001 Chur	ALG GR	pro
Amt für Landwirtschaft und Umwelt des Kantons Obwalden	6061 Sarnen	ALU OW	neutral
Amt für Verbraucherschutz des Kantons Aargau	5000 Aarau	AVf AG	contra
Association des groupements et organisations romands de l'agriculture AGORA	1000 Lausanne	AGORA	neutral
Bell Schweiz AG	4002 Basel	Bell AG	contra
Coop Genossenschaft	4002 Basel	Coop	contra
Departement Finanzen und Ressourcen, Abteilung Landwirtschaft	5004 Aarau	LA AG	pro
Dienststelle für Landwirtschaft und Wald des Kantons Luzern LAWA	6210 Sursee	LAWA LU	pro
Fédération romande des consommateurs FRC	1002 Lausanne	FRC	pro
Föderation der Schweiz. Nahrungsmittel-Industrie FIAL	3006 Bern	FIAL	pro
Forschungsanstalt Agroscope Reckenholz-Tänikon ART	8356 Ettenhausen	ART	pro
IG Bergprodukte, Migros Genossenschafts-Bund	8031 Zürich	Migros	contra
Kantonale Lebensmittelkontrolle des Kantons Solothurn	4500 Solothurn	Lmk SO	contra
Konsumentenforum kf	8049 Zürich	kf	pro
Landwirtschaftsamt des Kantons Schaffhausen	8212 Neuhausen	Lwa SH	Enthaltung
Landwirtschaftsamt des Kantons St. Gallen	9001 St. Gallen	Lwa SG	pro
Landwirtschaftliches Bildungs- und Beratungszentrum Planathof	7302 Landquart	Plantahof	pro
ProCert Safety AG	3000 Bern 23	Pro Cert	pro
Proviande	3001 Bern	Proviande	Enthaltung
Schweiz. Alpwirtschaftlicher Verband SAV	30011 Bern	SAV	pro
Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)	3001 Bern	SAB	pro
Schweiz. Bauernverband SBV	5201 Brugg AG	SBV	pro
Schweiz. Getreideproduzentenverband SGPV	3011 Bern	SGPV-FSP	pro
Schweizer Milchproduzenten SMP	3000 Bern 6	SMP	neutral
Schweiz. Vereinigung zum Schutz der kleinen und mittleren Bauern (VKMB)	3001 Bern	VKMB	pro
Service de la consommation et des affaires vétérinaires du canton de Vaud	1066 Epalinges	DSE VD	pro
Service de l'agriculture du canton de Fribourg	1762 Givisiez	SAGR FR	pro
Service de l'agriculture du canton de Valais	1950 Sion	SAGR VS	contra
Service de l'agriculture du canton de Vaud	1014 Lausanne	SAGR VD	pro
Service de l'économie rurale du canton du Jura	2852 Courtételle	SER JU	pro
Stiftung für Konsumentenschutz (SKS)	3000 Bern 23	SKS	pro
Verband der Kantonschemiker der Schweiz	9000 St. Gallen	VKCS	contra
Andere Stellungnahmen (nicht angeschrieben)			
Hans Schibli	5722 Gränichen	Schibli	neutral
Manor		Manor	contra
Bündner Bauernverband	7408 Cazis	BBV	pro
Schweizerische Volkspartei	3001 Bern	SVP	pro
Association pour le développement des activités économiques de la Valle de Joux	1110 Morges	ADAEV	neutral
Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen FR	1763 Granges-Paccot	LSVW FR	contra
Centre patronal	1094 Paudex	CP	pro
Schweizer Alpkäse		Alpkäse	neutral
Pays-d'Enhaut Région - Produit authentiques	1660 Chateau-d'Oex	Pays-d'Enh	contra
Anzahl Adressaten			93
Zusätzlich eingetroffene Stellungnahmen			9
pro			26
contra			10
neutral			6
Enthaltung			3
Total Stellungnahmen			45

